

Date de dépôt : 29 juillet 2021

Pétition

Stop aux échos aériens sur les bâtiments

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition demande aux députés l'élaboration d'un **projet de loi cantonale instaurant aux alentours de l'aéroport une « zone de constructions aux dimensions réglementées »**.

But du projet de loi : sauvegarder la santé.

Constatant que :

- L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) informe que : « **Le bruit stresse et rend malade... Le sommeil est perturbé** à partir d'un niveau sonore nocturne **de 40 à 50 décibels déjà.** »
- L'ADVOCNAR en 2010 et l'AFSSE en 2004 affirment que : **l'émergence et rythme du bruit : un bruit impulsionnel « pic de bruit » ayant un caractère soudain et imprévisible est plus nocif qu'un bruit continu de même énergie.**
- Les résidents des abords de l'aéroport doivent être protégés contre les pics de bruit des réflexions sonores.

Situation actuelle :

1. Des mesures ont montré une amplification du bruit aérien, **de 40 fois à Amsterdam et à Cointrin**, par les réverbérations d'un **bâtiment R+1 (rez + 1 étage)** sur ses voisins.
2. **Légalement on ne peut être protégé que du bruit aérien direct calculable**, les mesures de réverbération (avec un micro) n'étant pas prises en compte. **Les nuisances sur les habitants iront en s'aggravant avec les conséquences négatives affectant leur santé et l'avenir de**

l'aéroport sera compromis si ses riverains se plaignent de l'augmentation du bruit.

3. **L'aéroport est un générateur de croissance économique régionale** (emploi et revenu) qui représente un potentiel pour le développement, surtout dans les secteurs des services, des hautes technologies, du commerce et des organisations internationales. **Il s'agit de se défendre contre l'augmentation du bruit des réverbérations (40 fois plus) induites par de nouveaux bâtiments et non contre l'aéroport.**

4. **Comme le stipule la loi** sur la protection de l'environnement LPE – RS 814.01, il est du devoir de l'Etat [sic] **« de protéger les hommes, les animaux et les plantes... »**.

Ne pratiquons pas, **comme l'Etat**, la politique de l'autruche.

Appliquons donc le principe de précaution pour l'avenir de notre cité, Genève.

Comme les 27 associations qui nous soutiennent, signez cette pétition !

5. **Demandons à l'Etat une « zone de constructions aux dimensions réglementées » garantissant des espaces verts suffisants pour absorber les échos. Zone délimitée là où le bruit aérien direct, amplifié de 40 fois par les réverbérations des futurs bâtiments, dépasserait le bruit max autorisé pour l'habitation.**

N.B. 1614 signatures

Association Cointrin Ouest (ACO)

M. Serge Reynaud

président

23, chemin Joinville

1216 Cointrin